



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.4/2006/39/Add.1  
15 mars 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Soixante-deuxième session  
Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS**

**Accès aux médicaments dans le contexte de pandémies telles que  
celles de VIH/sida, de tuberculose et de paludisme**

**Rapport du Secrétaire général**

**Additif**

Le présent additif récapitule les contributions reçues de deux États après la finalisation du rapport.

## I. CONTRIBUTIONS D'ÉTATS

1. Le Gouvernement de la **Fédération de Russie** a indiqué que les buts et objectifs énoncés dans la résolution 2005/23 étaient actuellement mis en œuvre sur son territoire, avant tout dans le cadre du sous-programme de lutte contre le VIH/sida du programme fédéral 2002-2006 pour la prévention et le contrôle des maladies sociales. Il rapporte que la situation épidémiologique dans le pays, en ce qui concerne le VIH et le sida, commence à se stabiliser, comme le montre la diminution du nombre de nouveaux cas d'infection à VIH.
2. La discrimination à l'encontre des personnes vivant avec le VIH est interdite par la loi, y compris lorsqu'elle consiste à faire obstacle à leur droit de travailler ou d'étudier. De récentes modifications de la législation prévoient la fourniture de soins de santé à ces personnes, conformément aux garanties du programme d'État concernant la fourniture à titre gracieux de soins de santé aux citoyens de la Fédération de Russie, dont la médication gratuite en ambulatoire (au sein d'établissements spécifiques). En 2006, environ 15 000 séropositifs doivent recevoir un traitement, et l'on prévoit de traiter quelque 7 000 femmes afin d'éviter la transmission materno-fœtale. Les enfants nés d'une mère séropositive reçoivent des substituts au lait maternel, comme le veut la pratique actuelle du pays. Un sous-programme fédéral 2006-2007 sur le VIH/sida, en cours d'élaboration, se propose d'améliorer la qualité des soins de santé prodigués aux personnes séropositives ou malades du sida, et de renforcer la législation relative à la fourniture de ces soins et à l'assistance sociale que cela implique. Les crédits alloués par le Gouvernement aux programmes de prévention et de traitement augmentent d'année en année; de 3,1 milliards de roubles (issus du budget fédéral) en 2006, ils passeront à 6,2 milliards en 2007.
3. Ces dernières années, la sécurité a été assurée en ce qui concerne le sang, les autres produits utilisés et les interventions médicales. Les employés du système de santé de l'État qui participent au diagnostic et au traitement des infections à VIH, ou qui sont amenés à manipuler des objets contenant le virus, bénéficient de conditions d'assurance et d'emploi spécifiques.
4. Le Gouvernement a mis l'accent sur la coopération internationale dans le domaine du VIH et du sida. Un projet russo-canadien mis en œuvre dans quatre régions du pays s'efforce de trouver des moyens d'encourager les personnes séropositives à suivre un traitement médicamenteux et à le respecter scrupuleusement. En 2005, 87 millions de dollars des États-Unis ont été alloués au pays dans le cadre du projet Globus du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et le quatrième versement à venir doit atteindre 120 millions de dollars des États-Unis. La Banque mondiale a également offert son aide pour lutter contre l'infection à VIH en prêtant au Gouvernement la somme de 47 millions de dollars des États-Unis à cette fin.
5. Dans sa réponse, le Gouvernement des **Émirats arabes unis** a insisté sur une décision ministérielle en vertu de laquelle tous les tests et médicaments nécessaires pour identifier et traiter l'infection à VIH, le sida, la tuberculose et le paludisme (entre autres maladies) doivent être fournis gratuitement aux nationaux comme aux étrangers.

-----